



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

presse

Question écrite n° 83857

## Texte de la question

Mme Marianne Dubois attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la suppression des aides postales en faveur de la presse spécialisée là où la presse générale continuerait à en bénéficier. Ces aides permettent en effet aux journaux d'envoyer leurs numéros à leurs abonnés à des prix réduits. Il apparaît qu'une telle différenciation poserait de sérieux problèmes d'égalité et de partialité car certains titres bien que spécialisés, recevront le label de la promotion de la « connaissance et du savoir » ce qui leur permettra de continuer à bénéficier de ces aides. Le risque de subjectivité de cette appellation est tel qu'elle devient propice à des situations surprenantes. Elle lui demande donc si cette inégalité de traitement ne risque-t-elle pas d'aggraver la situation de la presse en France.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marianne Dubois](#)

**Circonscription :** Loiret (5<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 83857

**Rubrique :** Presse et livres

**Ministère interrogé :** Culture et communication

**Ministère attributaire :** Culture

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [30 juin 2015](#), page 4868

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)